



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Secrétariat général du Département
fédéral de la défense, de la protection de
la population et des sports
Affaire juridique du DDPS
Maulbeerstrasse 9
3003 Berne

Réf. : MFP/15014659

Lausanne, le 17 octobre 2013

Modification des bases légales réglant le développement de l'armée (mise en œuvre du rapport sur l'armée 2010)

Madame la Secrétaire générale,

Le Conseil d'Etat vaudois remercie le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de l'associer à cette consultation et de lui permettre de donner ses observations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Les autorités vaudoises considèrent le DEVA tel qu'il est présenté dans le message comme étant judicieux et nécessaire. En particulier, nous saluons la volonté du Conseil fédéral de prendre en considération pour le développement de l'armée l'évolution de la société en particulier les domaines de la formation et de l'économie.

Cela étant, le Conseil d'Etat regrette que, de manière générale, la réforme DEVA semble avoir été davantage motivée par des considérations budgétaires que par l'analyse de l'évolution des dangers, des menaces et des besoins de la Suisse en matière de sécurité. De plus, tout au long du rapport, le Conseil fédéral admet que 5 milliards ne sont eux-mêmes pas suffisants pour couvrir l'ensemble des prestations. Dès lors, il paraît difficile de soutenir le projet d'une armée à 4.7 milliards au vu des impacts que cela engendre pour la sécurité au sens large de la Suisse, y compris en terme de conséquences pour les cantons.

En l'espèce, comme explicité ci-dessous, le rapport du Conseil fédéral nous a interpellés quant à ses conséquences sur la capacité de l'armée à remplir ses missions.

On constate plus particulièrement que le modèle proposé cible principalement l'«aide» et la «protection» tout en réduisant au strict minimum les engagements de haute intensité (défense). Si on peut admettre la diminution du pouvoir-faire en matière d'engagement de haute intensité, il est indispensable de conserver le savoir-faire.

Il sied de saluer l'amélioration de l'instruction des cadres par la réintroduction de services pratiques (paiement de galon) plus conséquents permettant aux cadres de milice d'acquérir l'expérience de la conduite au contact de la troupe, ce qui manque dans le système actuel. L'instruction des cadres devrait participer au maintien du savoir-faire nécessaire pour garantir une politique de sécurité à long terme.

De notre point de vue, le modèle basé sur des cours de répétition d'une durée fixe nous paraît trop rigide en regard de l'évolution des besoins. Nous recommandons un modèle basé sur des cours de répétition en principe de deux semaines mais pouvant être étendus à trois semaines en fonction des spécificités du cours ou de la situation logistique et sécuritaire. Ceci permettrait de pallier les contraintes logistiques dont les coûts demeurent et sont difficilement compressibles.

Au sujet de l'effectif, fixé par le Conseil fédéral à 100'000 hommes, le rapport ne contient aucune indication sur le modèle qui a permis d'aboutir à ce chiffre. Nous souhaiterions donc que l'analyse ayant conduit le Conseil fédéral à fixer l'effectif cible soit explicité dans le rapport.

Concernant les infrastructures immobilières, l'objectif de la réduction des dépenses dans ce domaine est justifié et important au vu de l'obsolescence de certaines structures. Toutefois, les réductions budgétaires ne devraient pas être le seul critère dans la réorganisation du parc immobilier de l'armée. En effet, c'est courir le risque d'une planification rigide ne laissant aucune réserve ni marge de manoeuvre à l'armée en cas d'évolution des besoins. L'étude d'utilisations combinées civiles/militaires mérite d'être explorée. Par ailleurs, il convient de tenir également compte dans la réorganisation immobilière des nuisances engendrées par une sur-occupation militaire d'un site.

En conclusion, les autorités du Canton de Vaud saluent la volonté du Conseil fédéral de faire de l'armée un instrument apte à faire face aux menaces et dangers de toute nature, conformément aux besoins en sécurité actuels et futurs de la Suisse mais requiert que dans ce cadre les points suivants soient pris en considération :

- Ainsi que cela ressort du rapport, le financement de l'armée apparaît sous-estimé par rapport au catalogue de prestations envisagées.;
- la garantie que l'armée soit en mesure d'opérer tout le spectre des missions ;
- la prise en compte du besoin de la capacité à durer dans le calcul des effectifs et des prestations,
- la garantie quant à la disponibilité et l'efficacité de l'équipement en cas de besoin de soutien des autorités cantonales,
- l'établissement d'un plan de stationnement clair et permettant une marge de manoeuvre et une latitude de mouvement à même de répondre aux besoins plausibles en matière de politique de sécurité au sens large ;
- l'utilisation efficiente des infrastructures immobilières, plus particulièrement à travers une utilisation mixte civile / militaire et tenant également compte des nuisances potentielles en cas de sur-utilisation d'un site par l'armée.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER



Pierre-Yves Maillard



Vincent Grandjean

Annexe

- Commentaires détaillé du rapport explicatif

Copies

- OAE
- SSCM